




PROGRAMME DE FORMATION


Evaluation Environnementale des projets : Procédures et enjeux opérationnels

(référence C42)


Objectifs

-  Connaître les procédures environnementales à prévoir et leurs imbrications
- Comprendre le fonctionnement des acteurs liés à l'instruction
- Cibler les problématiques environnementales en fonction des projets
- Etablir des plannings d'opération intégrant le volet lié à l'environnement

Public


-  Public de chefs de projets expérimentés

Prérequis

Connaissance gestion de projet d'aménagement, phase pré-opérationnelles et opérationnelles 

Méthodes et support

La première partie de la formation sera menée sous forme « d'exposé » et échanges avec les participants sur les interrogations soulevées au fur et à mesure de la présentation.

La seconde partie de la formation sera basée sur des études de cas concrets. 

Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures

Informations complémentaires

Intervenante : Chargée d'études Principale Aménagement du territoire développement durable chez EVEN CONSEIL

Organisation :

- Contact : edith.haddad@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 14

- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board)

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)

Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin

d'étudier les alternatives possibles



Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr

Contenu



Phase 1 : Rappel des principes des procédures environnementales

- Contexte réglementaire et législatif ;
 - o Les différents types d'autorisations environnementales, autorisation environnementale unique...
 - o L'examen au cas par cas
 - o L'Etude d'impact

- Fiche « mémo » des réflexes à avoir pour cadrer les procédures liées à l'environnement et le planning dans les opérations d'aménagement
 - o Liste des questions à se poser ;
 - o Cadrage réglementaire à effectuer ;
 - o Points sur les acteurs institutionnels.

- Enjeux liés à l'environnement, points d'alertes et réflexions à mener ;
 - o Atouts et contraintes d'un site ;
 - o Grands types d'enjeux environnementaux selon les sites.

Phase 2 : Etudes de cas

- Cas d'une opération d'aménagement qui démarre ;
- o Cas d'une mise à jour pour continuer à aménager une ZAC « ancienne ».

